

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 5 JUILLET 2016 À LA MAIRIE (DOMAINE GARTH), VILLE DE LORRAINE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Siège no 1 -	M. Jean Comtois, conseiller
Siège no 2 -	M ^{me} Kathleen Otis, conseillère
Siège no 4 -	M ^{me} Chantal Lehoux, conseillère
Siège no 5 -	M ^{me} Martine Guilbault, conseillère
Siège no 6 -	M. Jean Gagnon, conseiller

ÉTAIT ABSENTE :

Siège no 3 -	M ^{me} Isabelle Lacasse, conseillère
--------------	---

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Christian Schryburt, directeur général
Me Sylvie Trahan, greffière

Formant quorum de ce conseil sous la présidence de madame la mairesse, Lynn Dionne.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte, il est 16 h46.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-07-134 Adoption de l'ordre du jour

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Chantal Lehoux
APPUYÉ par la conseillère : Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

3. EMBAUCHE – Responsable à la location et au soutien communautaire

2016-07-135 ATTENDU que le conseil juge opportun de procéder à l'ouverture d'un poste de responsable à la location et au soutien communautaire, sur une base contractuelle, renouvelable;

CONSIDÉRANT le concours pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de M^{me} Josée Daoust;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Kathleen Otis
APPUYÉ par la conseillère : Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si réitéré au long ;

D'ENTÉRINER les recommandations du directeur général;

D'EMBAUCHER M^{me} Josée Daoust à titre de responsable à la location et au soutien communautaire, au Service des loisirs et de la culture, sur une base contractuelle, renouvelable, et ce, pour la période allant du 11 juillet 2016 au 31 décembre 2018 ;

QUE la rémunération à lui être versée ainsi que les conditions de travail soient conformes aux recommandations ci-haut mentionnées;

D’AUTORISER la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général à procéder à la signature avec M^{me} Josée Daoust du contrat d’emploi à intervenir.

D’AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement du salaire sur présentation des feuilles de temps et à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-720-00-111.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu’en fait foi le certificat numéro 2016-51.

4. **ADJUDICATION DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE – Réfection des avenues de Louvigny, Hautmont et du chemin de Saverne**

2016-07-136 **ATTENDU QUE** le 31 mai 2016, Ville de Lorraine procédait à une demande de soumissions publiques concernant la réfection des avenues de Louvigny, Haumont et du Chemin de Saverne;

ATTENDU QUE onze (11) compagnies ont déposé leur soumission à la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions :

Soumissionnaire	Prix soumissionné (taxes incluses)	Prix séparé (taxes incluses)
Construction G-nesis inc.	814 114,55 \$	45 909,52 \$
Bernard Sauvé Excavation inc.	816 227,69 \$	46 478,64 \$
Les Constructions CJRB inc.	823 517,79 \$	48 979,35 \$
Duroking Construction	840 704,49 \$	51 773,24 \$
Groupe Solex inc.	854 266,61 \$	51 014,41 \$
Les Excavations G. Allard inc.	857 385,49 \$	47 427,19 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée	877 670,59 \$	41 735,93 \$
9301-3845 Québec inc..	949 491,80 \$	64 500,98 \$
Bentec Construction	969 114,72 \$	54 256,70 \$
Groupe Damiano inc.	1 032 763,92 \$	59 772,05 \$
Constructions T.R.B. inc.	1 113 904,96 \$	42 529,25 \$

ATTENDU QUE suite à l'étude et l'analyse de ces soumissions par le directeur du Service du développement durable et Monsieur Sylvain Carrière, ingénieur conseil, celles-ci ont été jugées conformes aux conditions de soumission, toutefois, des erreurs de calcul ont été décelées, modifiant ainsi les prix soumissionnés comme suit :

Soumissionnaire	Prix soumissionné (taxes incluses)	Prix séparé (taxes incluses)
Les Excavations G. Allard inc. (montant corrigé)	785 414,84 \$	47 427,19 \$
Construction G-nesis inc.	814 114,55 \$	45 909,52 \$
Bernard Sauvé Excavation inc.	816 227,69 \$	46 478,64 \$
Les Constructions CJRB inc.	823 517,79 \$	48 979,35 \$
Duroking Construction	840 704,49 \$	51 773,24 \$
Groupe Solex inc.	854 266,61 \$	51 014,41 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée	877 670,59 \$	41 735,93 \$
9301-3845 Québec inc..	949 491,80 \$	64 500,98 \$
Bentec Construction (montant corrigé)	969 018,16 \$	54 256,70 \$
Groupe Damiano inc. (montant corrigé)	1 032 761,75 \$	59 772,05 \$
Constructions T.R.B. inc.	1 113 904,96 \$	42 529,25 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie « Les Excavations G. Allard inc. », au montant total de 832 842,03 \$ taxes incluses (785 414,84 \$ + 47 427,19 \$), est la plus basse soumission conforme reçue;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le directeur du Service du développement durable et Monsieur Sylvain Carrière, ingénieur conseil dans le présent dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Jean Comtois

APPUYÉ par le conseiller : Jean Gagnon

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si réitéré au long;

D'ADJUGER le contrat relatif à la réfection des avenues de Louvigny, Haumont et du Chemin de Saverne au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie « Les Excavations G. Allard inc. », pour la somme de 785 414,84 \$ taxes incluses;

D'ADJUGER également le contrat relatif aux travaux de pavage du 32 avenue de Haumont au chemin de Saverne et la rue de Saverne, de l'avenue de Morhange au boulevard de Nancy, à la compagnie « Les Excavations G. Allard inc. » pour la somme de 47 427,19 \$ taxes incluses, le tout, pour un montant total de **832 842,03 \$ taxes incluses**;

QUE le contenu du cahier des charges du deuxième appel d'offres, de la soumission et des documents afférents constituent le contrat entre la ville et « Les Excavations G. Allard inc. »;

QUE sur réception de la présente résolution, le contrat devient complet sans autre formalité ou avis;

D'AUTORISER la trésorerie à effectuer le paiement des travaux sur présentation des pièces justificatives jusqu'à concurrence d'une somme de 832 842,03 \$ taxes incluses et à imputer les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt B-290.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2016-47.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions du public.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-07-137 *L'ordre du jour étant épuisé,*

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Kathleen Otis

APPUYÉ par la conseillère : Chantal Lehoux

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée.

Il est 17 h 01.

LYNN DIONNE, MAIRESSE

SYLVIE TRAHAN, GREFFIÈRE